



**MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION  
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

*Le Vice-Premier Ministre*

**CEREMONIE DE SIGNATURE DES CONTRATS DE PERFORMANCE DES  
ETABLISSEMENTS PUBLICS SOUS TUTELLE EXERCICE 2025**

**MOT DE CIRCONSTANCE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE  
VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DU PLAN ET DE LA COORDINA-  
TION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT 21 mars 2025**

**Monsieur le Secrétaire Général au Plan et à la Coordination de l'Aide au Développement ;**

**Monsieur le Directeur de Cabinet ;**

**Madame la Directrice de Cabinet Adjointe ;**

**Mesdames et Messieurs les Mandataires Publics Actifs et non Actifs de l'ANAPI,  
l'UC-PPP et l'INS ;**

**Mesdames et Messieurs les Coordonnateurs et Directeurs Généraux des structures spécia-  
lisées du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement ;**

**Mesdames et Messieurs les membres du Cabinet et Cadres**

**du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement ;**

**Mesdames et Messieurs distingués invités ;**

Je voudrais commencer par vous souhaiter la bienvenue dans ce beau cadre de Kimpiski Fleuve Congo Hôtel qui abrite la cérémonie de ce jour dédiée à la signature solennelle des contrats de performance entre le Gouvernement de la République du Congo à travers le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, d'une part, et les Etablissements publics placés sous sa tutelle, d'autre part, à savoir, l'Institut National de la Statistique, INS en sigle, l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, ANAPI en sigle, et l'Unité de Conseil et de Coordination du Partenariat Public-Privé, UC-PPP en sigle.

En effet, c'est depuis le mois de novembre 2024 que j'avais institué une Commission Mixte chargée d'exécuter les travaux de négociation et d'élaboration des contrats de performance.

Il s'agit donc du fruit d'une réflexion approfondie, d'un travail acharné et réalisé avec abnégation, dans un esprit constructif entre les différentes parties prenantes.

Maintenant que la signature desdits contrats va intervenir dans quelques instants, je tiens à présenter mes sincères félicitations à tous les experts de mon Cabinet, du Secrétariat Général au Plan et à la Coordination de l'Aide au Développement ainsi que ceux des Etablissements publics précités pour avoir donné le meilleur d'eux-mêmes afin de produire ces livrables d'une qualité appréciable. Soyez-en remerciés !

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués Invités,**

Il est important de rappeler que la signature des contrats de performance s'inscrit dans la droite ligne de la vision de Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat, qui avait fait de l'efficacité des services publics un de ses engagements vis-à-vis du Peuple.

Cet engagement qui a été endossé par le Programme d'Actions du Gouvernement dirigé par Son Excellence Madame SUMINUA TULUKA, Première Ministre et Chef du Gouvernement, devrait être matérialisé dans toutes les institutions de la République.

Car, en tant que clé de voûte de l'action de l'Etat, les services publics doivent devenir plus performants à tous les niveaux, du plus bas au plus haut des échelons, afin de contribuer au bien-être des citoyens, où qu'ils se trouvent.

Il s'agit donc de promouvoir la culture de la compétitivité et de transparence dans la gestion des établissements publics, de booster la performance de ces derniers ainsi que la redevabilité et la responsabilité des mandataires publics.

Voilà pourquoi, hormis le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) et tant d'autres outils de gestion existants, le contrat de performance se veut dorénavant un tableau de bord et un outil d'évaluation des objectifs assignés à chaque établissement public.

En effet, la culture de la performance renforce notre engagement partagé visant non seulement à améliorer la gestion des ressources, mais aussi à garantir des résultats tangibles et mesurables dans la réalisation de nos missions respectives et priorités gouvernementales.

Considérée comme une véritable passerelle entre les objectifs stratégiques de l'Etat contenus dans le Programme d'Actions du Gouvernement et les actions mises en œuvre sur terrain, cette initiative s'inscrit bel et bien dans une perspective de gestion axée sur les résultats (GAR) et elle permet de :

- Préciser les missions prioritaires de l'établissement public;
- Définir les objectifs spécifiques à atteindre au cours d'une période donnée ;
- Mesurer les résultats réalisés et
- Dégager les responsabilités des parties au contrat.

Aussi, en instaurant ce tableau de bord dans notre culture organisationnelle, nous poursuivons essentiellement :

- L'atteinte des objectifs assignés en termes d'efficacité ;
- La gestion optimale des ressources et capacités en recherchant l'efficience.
- L'obligation de rendre compte, symbolisée par la redevabilité.
- L'appréciation des efforts fournis dans la réalisation des performances attendues par la promotion de la culture de l'excellence.

**Notre stratégie est claire : renforcer la transparence, l'efficacité, l'efficience et la responsabilité dans la gestion de nos ressources publiques.**

C'est en conjuguant nos efforts que nous pourrons réaliser nos ambitions et atteindre les résultats escomptés pour le bien-être de notre population.

Il est donc fondamental que tous les acteurs, chacun en ce qui le concerne, contribuent efficacement à l'atteinte des objectifs susvisés. C'est en agissant de la sorte que nous pourrions mériter la confiance que la Haute hiérarchie a placée en nous.

**Mesdames et Messieurs les Mandataires Publics Actifs et non Actifs de l'ANAPI, l'UC-PPP et l'INS ;**

En signant ces contrats, nous faisons le serment de travailler de manière collaborative. Je vous encourage à faire preuve de créativité, à sensibiliser les ressources humaines à votre disposition autour de la mise en œuvre de ces contrats de performance.

Dès lors, la valorisation du capital humain, le maintien du dialogue social et d'un climat de travail apaisé deviennent un atout majeur au service de la performance de vos structures respectives.

Etant moi-même politiquement redevable de l'efficacité des services publics sous la tutelle du Ministère que j'ai la charge de diriger, je ne ménagerai aucun effort pour apporter tout mon soutien et toute l'impulsion nécessaire pour l'atteinte des objectifs de ces contrats.

C'est dans cette perspective que je mettrai en place, dans les prochains jours, un cadre de suivi-évaluation de l'exécution desdits contrats.

Cet exercice de redevabilité va s'étendre, au cas par cas, à l'ensemble des services rattachés au Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement.

Je vous invite donc à considérer ces contrats non pas comme un fardeau, mais comme un engagement formel, et bien plus comme un cadre motivant et une opportunité de nous rendre utile au peuple pour le bien-être duquel nous avons le privilège d'avoir été appelés à servir comme mandataires publics.

- **Monsieur le Secrétaire Général au Plan et à la Coordination de l'Aide au Développement ;**
- **Mesdames et Messieurs les Mandataires Publics Actifs et non Actifs de l'ANAPI, l'UC-PPP et l'INS ;**
- **Mesdames et Messieurs les Coordonnateurs et Directeurs Généraux des structures spécialisées du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement ;**
- **Mesdames et Messieurs distingués invités ;**

Je ne saurais clore mon propos sans réitérer ma confiance en vos capacités à mener cette mission à bon port. J'ai hâte de voir les résultats prometteurs de notre collaboration et des efforts que nous déploierons collectivement dans les jours à venir.

Vive la culture de l'Excellence.

**Je vous remercie.**